

## **Une plate-forme d'écoute et d'orientation pour les dirigeants de l'Essonne, qui s'inquiètent ou se posent des questions sur leur entreprise**

Le CIP 91 a été créé le 25 mars 2020 par les acteurs majeurs de la prévention des difficultés des entreprises : l'AECC 91, Association des Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes du 91 représentant de l'Ordre et de la Compagnie des Commissaires aux Comptes sur le département de l'Essonne, l'association des Juges consulaires et anciens Juges de l'Essonne, l'Ordre des Avocats du Barreau d'Evry, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Evry, la Chambre de Métiers d'Evry, l'OMGA Terra Gestion, le MEDEF, la CPME et l'U2P de l'Essonne et la FFB Essonne.

L'objectif du CIP 91, à travers son dispositif phare – l'Entretien du Jeudi – est d'offrir à tout dirigeant qui en fait la demande un entretien anonyme, confidentiel et gratuit mené par un juge consulaire honoraire, un avocat, un expert-comptable ou commissaire aux comptes.

Durant cet entretien du Jeudi, le dirigeant peut évoquer toutes ses difficultés et trouver les solutions les plus adaptées. Cela peut aussi être l'occasion d'anticiper certaines difficultés ou de rebondir. Le CIP 91 permet au chef d'entreprise de parler de ses problématiques sans tabou, sans être jugé, sans conservation ni divulgation des informations échangées.

Le CIP 91 est présidé par Michel Bessiere, expert-comptable et commissaire aux comptes, et président de l'AECC 91 (Association des Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de l'Essonne).

### **Les entretiens du Jeudi**

Les entretiens du Jeudi sont ouverts aux chefs d'entreprise, associations, professionnels libéraux, agriculteurs... Les experts bénévoles vous reçoivent, vous écoutent, vous informent et vous orientent vers les dispositifs adaptés.

Les Entretiens du Jeudi vous permettent d'être reçu(e) :

- individuellement ou avec un/une accompagnant(e) si vous le souhaitez, ou vos conseils habituels
- de manière confidentielle, anonyme et gratuite (votre nom et vos coordonnées ne sont pas enregistrés)
- par un trio d'experts : un expert-comptable ou un commissaire aux comptes, un avocat, un ancien juge du Tribunal de commerce et parfois un conseiller CCI et CMA
- entre 30 et 60 minutes selon vos besoins et vos questions

Les seules informations échangées sont celles que vous exprimerez, cet entretien sera donc d'autant plus efficace si vous préparez les différentes données sur votre entreprise pour renseigner les experts bénévoles qui vous recevront.

**Pour prendre rendez-vous**

CIP 91

3, avenue du Général De Gaulle – 91090 Lisses

01 60 86 70 00

[contact@cip91.fr](mailto:contact@cip91.fr)

**Durant la période de confinement, les rendez-vous sont à prendre par mail et les entretiens se font par visioconférences**

